



GenCap  
Prioritaire

FCPI



Generis Capital  
Partners

# GenCap Prioritaire

→ Une philosophie d'investissement unique grâce à :

- 1 Une vision internationale du capital investissement
- 2 L'utilisation de la technique du *venture loan*<sup>(1)</sup> pour financer les PME :
  - un moyen de financement moins dilutif et plus flexible pour l'entrepreneur,
  - un taux d'intérêt fixe,
  - un engagement contractuel de la part de la PME de rembourser mensuellement le prêt et,
  - un potentiel de gain supplémentaire grâce aux BSA qui donnent accès au capital de la PME

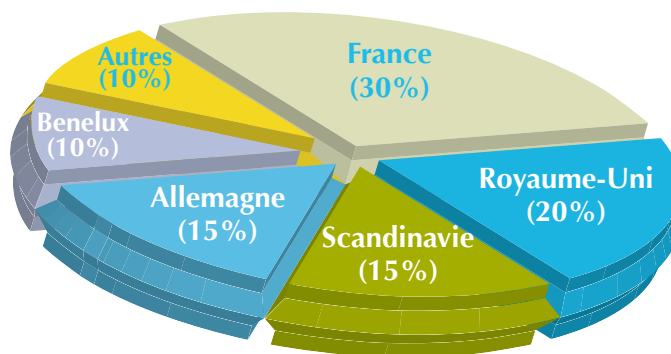
Nous attirons votre attention sur le fait que ce fonds n'est pas un fonds à capital garanti et qu'il présente un risque de perte en capital.

→ Une allocation d'actifs diversifiée et équilibrée :

- ♦ une allocation géographique internationale
- ♦ une diversification sectorielle et, en particulier, dans les secteurs suivants :
  - la santé,
  - les nouvelles technologies de l'information et de la communication,
  - les technologies vertes
- ♦ la recherche constante d'un équilibre entre des PME jeunes et matures

→ Un fonds d'investissement international :

L'allocation géographique des actifs visée serait la suivante :



## Qu'est-ce que... le *Venture loan* ?

L'investissement en *venture loan* est un prêt, sous la forme d'une Obligation avec des Bons de Souscription d'Actions (« OBSA ») ou d'une Obligation Convertible (« OC »), remboursé chaque mois avec un taux d'intérêt annuel fixe, remboursable sur environ 36 mois, assorti de BSA sur environ 10% à 20% du montant du prêt donnant ainsi accès à un fort potentiel de gain supplémentaire. Cette technique d'investissement se distingue de l'investissement en capital risque classique du fait du remboursement prioritaire de l'obligation par rapport au capital, sachant que ce prêt n'est pas garanti contre un risque de défaut éventuel.

(1) *Venture loan* = Prêt amortissable sous forme d'une Obligation avec des Bons de Souscription d'Actions (OBSA) ou, le cas échéant, d'une Obligation Convertible (OC), à destination des PME technologiques

c'est...

## → Une stratégie de gestion :

- ✦ rigoureuse grâce à l'application de critères de sélection et de suivi spécifiques au non coté
- ✦ basée sur une forte expertise dans les domaines sectoriels suivants : santé, nouvelles technologies de l'information et de la communication, et technologies vertes
- ✦ dédiée à l'international : « penser localement, agir globalement »

## → Des avantages compétitifs :

International

- Faciliter le développement des PME à l'international
- Un univers plus grand d'acheteurs potentiels : faciliter la sortie des participations

Spécialisation

- Soutenir la PME via une connaissance de son environnement industriel et compétitif
- Mieux identifier les risques et les opportunités

Financement sur mesure

- Accorder plus de temps à la PME pour atteindre ses objectifs
- Moins dilutif pour les actionnaires
- Qui repose sur un calendrier de remboursement mensuel

Nous attirons votre attention sur le fait que le fonds n'est pas un fonds à capital garanti et qu'il présente un risque de perte en capital.

## → Une durée de vie de 6 ans minimum,

prorogable 2 fois un an par la société de gestion (8 ans au maximum), sachant que, comme dans tout FCPI et/ou FIP, vos avoirs sont bloqués jusqu'à la fin de la durée de vie du fonds, et les premières distributions pourront avoir lieu à l'expiration d'une période de 5 ans à compter de la fin de la période de souscription.

## → Un double avantage fiscal avec :

... à l'entrée

25% de réduction immédiate d'impôt sur le revenu (IRPP) plafonnée à

+

à la sortie ...

une exonération d'impôt sur les plus-values (hors CSG-CRDS et prélèvements sociaux)



**3.000 euros**  
pour un célibataire  
investissant 12.000 euros



**6.000 euros**  
pour un couple soumis  
à imposition commune  
investissant 24.000 euros



Le FCPI **GenCap Prioritaire** est géré par **Generis Capital Partners**, société de gestion indépendante. L'équipe de gestion est composée de 5 professionnels du *private equity*, réunit plusieurs nationalités différentes et cumule **plusieurs années d'expérience** dans l'investissement non coté, le développement industriel et l'entrepreneuriat en France, au Royaume-Uni, en Scandinavie, en Allemagne, au Bénélux et en Amérique du Nord.

Dépositaire :	RBC Dexia Investor Services
Gestionnaire :	Generis Capital Partners agréée par l'AMF
CAC :	Corevise – Fidinter
Date d'agrément AMF :	07/08/2009
Période de souscription :	du 07/08/2009 au 31/12/2010
Valeur de la part :	500 euros
Souscription minimale :	2 parts A
Durée d'investissement :	6 ans minimum (8 ans maximum sur décision de la société de gestion)
Frais de cession :	aucun
Valorisation :	Semestrielle

**Compte tenu des frais de souscription, la totalité des frais pourrait dépasser 10% lors du premier exercice comptable :**

Catégories	Montant maximum	Base de calcul	Périodicité
<b>Droit d'entrée</b>	5% TTC	Montant des souscriptions	A la souscription
<b>Commission de gestion</b>	3,60% TTC	Montant le plus élevé entre montant des souscriptions et actif net	Trimestrielle
<b>Frais divers y compris rémunération du dépositaire et du commissaire aux comptes</b>	1% TTC	Actif net	Semestrielle
<b>Frais de transactions liés aux investissements</b>	1% TTC	Actif net	Ponctuelle
<b>Frais de constitution</b>	1% TTC	Montant des souscriptions	Ponctuelle, à la constitution

### Avertissement :

L'Autorité des marchés financiers (l'« AMF ») attire l'attention des souscripteurs sur le fait que la délivrance de son agrément ne signifie pas que le produit présenté est éligible aux différents dispositifs fiscaux. L'éligibilité à ces dispositifs dépendra notamment du respect de certaines règles d'investissement au cours de la vie de ce produit, de la durée de détention, ainsi que de la situation individuelle de chaque souscripteur.

L'AMF appelle l'attention des souscripteurs sur les risques spécifiques qui s'attachent aux fonds commun de placement dans l'innovation (« FCPI »).

Lors de votre investissement dans « GenCap Prioritaire » (le « Fonds »), vous devez tenir compte des éléments suivants :

- Le Fonds va investir au moins 60 % des sommes collectées dans des entreprises à caractère innovant ayant moins de 2 000 salariés et n'étant pas détenues majoritairement par une ou plusieurs personnes morales. Les 40 % restant seront éventuellement placés dans des instruments financiers autorisés par la réglementation, tels que des actions ou des parts de fonds d'investissement.
- La performance du Fonds dépendra du succès des projets de ces entreprises. Ces projets étant innovants et risqués, vous devez être conscients des risques élevés de votre investissement. En contrepartie des possibilités de gains associées à ces innovations et de l'avantage fiscal, vous devez prendre en compte le risque de pouvoir perdre de l'argent.
- Votre argent va être en partie investi dans des entreprises qui ne sont pas cotées en bourse. La valeur liquidative de vos parts sera déterminée par la Société de Gestion, selon la méthodologie décrite dans le présent règlement du Fonds (le « Règlement »), sous le contrôle du dépositaire et du commissaire aux comptes du Fonds. Le calcul de cette valeur liquidative est délicat.
- Pour vous faire bénéficier de l'avantage fiscal, le seuil de 60 % précédemment évoqué devra être respecté dans un délai maximum de 2 exercices et vous devrez conserver vos parts pendant au moins 5 ans.
- Cependant la durée optimale du placement n'est pas liée à des contraintes fiscales mais résulte d'investissements du Fonds dans des entreprises dont le délai de maturation peut être plus long.
- Le rachat de vos parts par le Fonds peut dépendre de la capacité de ce dernier à céder rapidement ses actifs ; elle peut donc ne pas être immédiate ou s'opérer à un prix inférieur à la dernière valeur liquidative connue. En cas de cession de vos parts à un autre investisseur, le prix de cession peut également être inférieur à la dernière valeur liquidative connue.

Au 30 juin 2009, Generis Capital Partners gère un autre FCPI et un FIP qui sont encore en période de souscription. Les premiers investissements devraient avoir lieu au cours du deuxième semestre 2009.

Nom	Date de constitution	Taux d'investissement en titres éligibles	Date limite d'atteinte du quota
FCPI GenCap Avenir	11/06/2009	0%	30/09/2011
FIP GenCap Croissance	12/06/2009	0%	30/09/2011

